



Tél : 01 40 60 37 04  
 Fax : 01 40 60 37 37  
 E-mail : [developpement@ffv.fr](mailto:developpement@ffv.fr)  
 Web : [www.ffvoile.org](http://www.ffvoile.org)

**Département  
 Développement**

*L'ESPRESSO est également  
 disponible sur le site Internet de la  
 FFVoile à l'adresse :*  
[http://www.ffvoile.net/ffv/public/developpement1/suivi\\_dossier/home.htm](http://www.ffvoile.net/ffv/public/developpement1/suivi_dossier/home.htm)

# L'Expresso du Développement

## NOVEMBRE 2006

SUJETS	REMARQUES
<b>Cofinancement Gilet</b>	Il reste encore quelques gilets tailles 2 (40 à 50kgs) et 3 (50 à 60kgs) en cofinancement (18€ TTC le gilet). Vos commandes doivent être saisies sur le site Internet <a href="http://81.80.143.84">http://81.80.143.84</a> (ce qui vous permettra de connaître les stocks disponibles) et ne seront validées qu'à réception du règlement.
<b>Nouveau Partenariat</b>	Suite à l'arrêt du partenariat avec le Cidil et tenant compte de l'importance de ce type de partenariat pour le développement et la dynamique de nos réseaux, la FFVoile s'était engagée dans la recherche de nouveaux partenaires. Nous avons le plaisir de vous annoncer que nous signerons officiellement le 30 novembre prochain avec une grande société française, un contrat de partenariat d'un montant équivalent à celui que nous avions avec le CIDIL. Ce partenariat portera dans un premier temps exclusivement sur le réseau des EFV permettant ainsi d'améliorer les dotations aux clubs labellisés EFV. Pour le réseau des Points Plage, nous continuons nos recherches et nous espérons que les contacts en cours aboutiront rapidement.
<b>Organisation des réunions dans le cadre du salon nautique</b>	Dans le cadre du salon Nautique, le Département Développement organise une série de tables rondes ouvertes à l'ensemble des responsables et acteurs du réseau des écoles et clubs de voile. Il s'agit d'organiser des échanges et des discussions autour de sujets d'actualité au cœur du programme de modernisation des EFV. Chaque atelier donnera lieu à une rapide présentation par les porteurs des projets et laissera une large place aux échanges d'expérience et aux réactions. Ces rencontres auront lieux au siège de la fédération de 10h à 12h. Un accueil sera organisé dès 9h30. <b>Mardi 5 : table ronde « évolution de la demande et évolution des supports »</b> Analyse de la demande des pratiquants, des stratégies d'évolution du matériel et d'investissement des clubs, dans le cadre de l'audit des pratiques de la voile en France. En collaboration avec la FIN (secteurs Windsurf, Dériveur, Catamaran et Sport Boat). <i>Attention, cette réunion aura lieu au salon nautique et ne sera ouverte que sur invitation. Merci toute fois de vous manifester si cette réunion vous intéresse, ne serait-ce que pour avoir le compte rendu.</i> <b>Mercredi 6 : table ronde « la voile et environnement »</b> Formation, information, sensibilisation : réflexion sur la démarche d'enseignement et sa déclinaison environnementale. En collaboration avec l'IFREMER, et avec la participation de « Voile de Neptune » qui réalise le document d'éco gestion pour la FFVoile. <b>Jedi 7 : table ronde « offre de produit et nouvelle démarche pédagogique »</b> Réflexion sur la démarche d'enseignement et sa déclinaison en offre « produit ». Avec la participation de Philippe Delhay (ENV) et de Philippe Rodet (NEB). <b>Vendredi 8 : table ronde « audit de la voile en France »</b> Présentation des résultats et débats sur les préconisations aux clubs : réflexion sur la pratique de loisir, sportive et compétitives pour limiter le turn over des jeunes licenciés.
<b>TOP CLUB</b>	<b>Samedi 9 décembre, au siège de la Fédération</b> Cette année encore, le Top EFV/Points Plage se déroulera avec le Top Club FFVoile. Les Ecoles Françaises de Voile seront récompensées en fonction des titres « Ecole » délivrés (licences enseignement et passeports) et les Points Plage en fonction de leur chiffre d'affaire.
<b>Audit de la pratique de la voile en France</b>	La première phase vient de prendre fin. Nous vous rappelons que cette étape visait à mieux comprendre les raisons du non renouvellement des licences des jeunes de 15 à 25 ans. Des propositions, des pistes de réflexion et de travail en résulteront. Une synthèse des résultats de cette 1 <sup>ère</sup> phase vous sera envoyée ultérieurement.
<b>Labels 2007</b>	Nous vous rappelons que les cdv et ligues ont jusqu'au 1 <sup>er</sup> décembre pour donner leur avis <a href="http://labels.ffvoile.net">http://labels.ffvoile.net</a> Le compte rendu de la réunion de labellisation doit être envoyé à la Fédération.
<b>Label et audit AFNOR</b>	Depuis cette année, l'attribution des labels est conditionnée à une visite favorable dans le cadre de l'accord AFNOR. Afin de permettre à l'ensemble des ligues de participer au contrôle des écoles labellisées, une formation d'auditeur sera proposée fin mars / début avril 2007. Ce temps de travail d'une journée doit permettre aux auditeurs de bien connaître les critères de normalisation, les procédures de contrôle et le protocole qui doit présider à cette visite. Nous organiserons cette rencontre dans une structure nautique afin d'être le plus concret possible.

	<p><b>Campagne de presse</b></p> <p>Nous souhaitons valoriser l'attribution des labels et l'accord AFNOR pour communiquer le plus largement possible sur l'engagement qualité des écoles de voile. Il a été décidé de coordonner nationalement une campagne de presse locale en fixant une date nationale d'attribution des labels. Il s'agira d'une semaine de mars qui reste à déterminer précisément, mais retenez le principe de cette action. Nous fournirons un communiqué de presse qu'il vous appartiendra de personnaliser et de transmettre à vos correspondants de la presse locale et régionale. Si chacune des 500 écoles labellisées communique sur son label, nous ne doutons pas que l'impact national sera important.</p>
<b>Bilan Colloque Scolaire</b>	<p>Dans le réseau des Ecoles Françaises de Voile, la pratique de la voile dans le cadre scolaire représente chaque année plus de 234 000 élèves accueillis (primaire, collège, lycée et classe de mer). Fort de cette réussite, la Fédération Française de Voile et l'Ecole Nationale de Voile ont co-organisé du 6 au 9 novembre un colloque national afin de réfléchir sur les moyens d'améliorer la qualité d'accueil et d'organisation de ces activités dans les clubs.</p> <p>Plus de 100 participants issus des différentes régions et acteurs du monde scolaire (Education nationale, UNSS, USEP), sportif (Ligues, comités départementaux, clubs) ou des collectivités territoriales (conseils régional ou général, mairies..) étaient ainsi réunis. Parmi les thèmes abordés : la démarche d'enseignement de la voile pour les élèves, les partenariats avec les collectivités, le passage de la pratique scolaire à une pratique en club... Les travaux ont alterné les interventions en plénière et des tables rondes avec la participation d'experts de l'Education Nationale et du monde sportif.</p> <p>A cette occasion, la Fédération Française de Voile a également présenté les nouveaux outils réalisés à destination des enseignants et des responsables de centres nautiques pour accompagner l'amélioration de la qualité des activités. Ainsi, une mallette pédagogique voile scolaire a été éditée en deux versions à destination de l'école primaire et pour le collège, un DVD "enseigner la voile" et un kit pédagogique pour les moniteurs de voile complètent les productions (en vente auprès du département Développement de la FFVoile). Les actes du colloque seront disponibles prochainement auprès de l'Ecole Nationale de Voile.</p>
<b>CNOSF Chargé de mission Aménagement du Territoire et Développement Durable</b>	<p>Pour votre information, les sénateurs ont adopté en 2e lecture le projet de loi sur l'eau, dans la nuit du 11 au 12 septembre.</p> <p>Vous pouvez trouver plus d'infos sur le site du Sénat, à l'adresse suivante : <a href="http://www.senat.fr/dossierleg/pj104-240.html">http://www.senat.fr/dossierleg/pj104-240.html</a></p>
<b>Convention Collective Nationale du Sport</b>	<p>L'arrêté d'extension de la Convention Collective Nationale du Sport vient d'être signé. Des modifications ont été apportées au texte d'origine. Nous vous tiendrons informé rapidement.</p>
<b>Hébergement des mineurs</b>	<p><b>7 catégories d'accueil, toutes à déclarer</b></p> <p>Entré pour partie en application le 1<sup>er</sup> septembre, un décret de la fin juillet a modifié les articles R.227-1 à R.227-26 du Code de l'action sociale et des familles. Les locaux d'hébergement des mineurs doivent tous être déclarés à la préfecture. Le même texte crée 7 catégories d'accueil collectif, avec ou sans hébergement, en fonction des spécificités de chacun. Un arrêté publié le 9 septembre est venu préciser la catégorie «séjour spécifique avec hébergement d'au moins sept mineurs, âgés de six ans ou plus», organisé par des associations dont l'objet essentiel est le «développement d'activités particulières», comme, notamment, les séjours linguistiques, ceux des fédérations sportives agréées, les rencontres européennes de jeunes...</p> <p>A consulter sur le site <a href="http://ows.ffv.fr/ETN">http://ows.ffv.fr/ETN</a> (Documents partagés),</p> <p>- « le décret du 26/07/2006 relatif à la protection des mineurs accueillis hors du domicile parental et modifiant le code de l'action sociale et des familles (partie réglementaire) ».</p> <p>- « L'arrêté du 1<sup>er</sup> août 2006 relatif aux séjours spécifiques mentionnés à l'article R.227-1 du code de l'action sociale et des familles ».</p>
<b>Volontariat associatif</b>	<p>Les textes d'application de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif ont été publiés au Journal Officiel le 30 septembre 2006. Les associations, fondations reconnues d'utilité publique, union d'associations et fédérations d'associations qui le souhaitent, peuvent désormais faire leur demande d'agrément avec l'aide du dossier disponible en ligne.</p> <p>Informations sur le service civil volontaire sur <a href="http://www.ancsec.gouv.fr/scv.shtml">http://www.ancsec.gouv.fr/scv.shtml</a></p>
<b>Handivoile</b>	<p><b>Site Pilote</b> : Référencement du 4<sup>ème</sup> site national à EMBRUN (05). Ces sites ont une vocation « pédagogique » et servent de levier au développement. Le premier stage technique Miniji 2007 devrait donc être programmé sur le lac de Serre-Ponçon le week-end de l'Ascension. <a href="http://cnasp.free.fr">http://cnasp.free.fr</a>.</p> <p><b>Plan départemental Handivoile 06</b> : Lancement par le CDV et le Conseil Général des Alpes-Maritimes d'un plan ambitieux avec des opérations à l'année, une opération découverte estivale et une opération phare. Le financement de l'activité, notamment sur le temps scolaire et le co-financement des moyens nautiques sont prévus <a href="http://www.Cg06.fr">www.Cg06.fr</a> rubrique handivoile, contact <a href="mailto:jstazzanti@cg06.fr">jstazzanti@cg06.fr</a></p> <p><b>Fédération Française Handisport</b> : En 2007, en plus des 3 «sessions habituelles» (Pays de la Loire, Rhône-Alpes et Bouches du Rhône), il y aura vraisemblablement un module B dans les Alpes-Maritimes. Contact, calendrier et modalités d'inscription <a href="mailto:LeRouxJY@aol.com">LeRouxJY@aol.com</a></p> <p><b>Régates</b> : Les calendriers spécifiques handivoile 2007 de la ligue Pays de la Loire <a href="mailto:gregory@voilepaysdeloivre.com">gregory@voilepaysdeloivre.com</a> et de la ligue Rhône-Alpes <a href="mailto:bernard.porte@ffv.fr">bernard.porte@ffv.fr</a> sont sortis.</p>